

SÉNAT

Le mardi 6 février 1951

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président suppléant (l'honorable J. H. King) étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Haig présente le bill B, intitulé: loi constituant en corporation la *Hutterian Brethren Church*.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Lambert présente le bill C, intitulé: loi modifiant la loi de l'Église-Unie du Canada.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Aseltine présente le bill D, intitulé: loi constituant en corporation l'Église évangélique luthérienne du Canada.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Turgeon (au nom de l'honorable M. King) présente le bill E, intitulé: loi concernant la *British Columbia Telephone Company*.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Bouffard présente le bill F, intitulé: loi constituant en corporation la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, interrompue hier, sur la motion de l'honorable M. Stambaugh tendant à voter une adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable J. A. McDonald: Honorables sénateurs, je tiens d'abord à faire miens les éloges formulés par le leader du Gouvernement et le chef de l'opposition à l'égard des discours prononcés par les deux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. On nous a servi un régal hier soir: nous attendions de grandes choses des chefs de parti mais, à mon avis, ils se sont surpassés. Nombre des observations qu'ils ont formulées nous invitent à réfléchir profondément. Je voudrais bien pouvoir maintenir le débat sur un plan aussi élevé.

Honorables sénateurs, si l'on veut bien me le permettre, avant d'aborder les deux principaux points de mon sujet d'aujourd'hui, je dirai un mot de la motion dont le leader du Gouvernement nous a donné avis l'autre jour. La motion, fût-elle adoptée, nous fournira l'occasion d'étudier, en vue d'en faire rapport, les mesures qui semblent nécessaires ou opportunes afin de permettre au Sénat de contribuer le plus possible au bien-être des Canadiens. Pour ma part, je me ferai un plaisir d'appuyer la motion, dans l'espoir qu'une étude approfondie de l'organisation et des responsabilités du Sénat donnera lieu à des propositions qui, une fois adoptées, l'aideront à rendre des services encore plus grands que par le passé.

Voici certaines des questions qu'il y aurait lieu d'étudier. D'abord, pourrait-on modifier la façon de nommer au moins une partie des sénateurs, de manière à rendre notre Chambre plus démocratique? Ensuite, devrait-on fixer une limite d'âge pour les sénateurs? Il va de soi que pour rendre d'éminents services le Sénat doit jouir de l'entière collaboration des Gouvernements. Il est encourageant de savoir qu'il en est ainsi à l'heure actuelle, car, le leader du Gouvernement l'a affirmé l'autre jour, à la dernière session tous les bills d'ordre financier, sauf un, ont d'abord été présentés au Sénat. Notre pays a subi d'importantes transformations depuis la confédération; une étude révélera peut-être comment nous pourrions mieux atteindre les fins visées par l'établissement du Sénat, y compris la protection des minorités. Advenant qu'on puisse apporter des modifications pour accroître l'utilité du Sénat, celui-ci devrait lui-même en prendre l'initiative, ce que, j'en suis sûr, le Gouvernement verrait d'un bon œil.

L'Assemblée des Nations Unies et ses importants comités ont abattu de bonne besogne et réalisé beaucoup de progrès en 1950. L'Assemblée a pris une mesure importante quand les représentants des pays libres ont décidé par scrutin de réprimer, au sein de l'Assem-